



# LES ÉCHOS

## Comité Technique du 27 juin 2019

### PRÉVOYANCE : NOUVELLE CONVENTION

Des améliorations au précédent contrat ont été apportées, néanmoins les organisations syndicales auraient pu être réellement associées à ce dossier dès le mois de juin 2018 au moment du bilan avec le prestataire actuel.

La **CFDT** dénonce la non-concertation des agents sur leur besoin en matière de prévoyance dans un contrat de groupe. La **CFDT** rappelle que la Métropole aurait pu à cette occasion renouveler d'une année la convention actuelle, le temps de consulter les agents sur leurs attentes.

La **CFDT** demande une campagne de communication la plus large et importante possible : comète, flyer, information avec bulletin de salaire, information lors des réunions de direction, de service, d'équipe ... pour surtout éviter de perdre des agents qui sont actuellement adhérents au contrat, et bien sûr inciter d'autres agents à y souscrire.

En parallèle à ce contrat, la **CFDT** demande à nouveau que l'employeur contribue à minima à hauteur du 1er niveau à savoir l'invalidité temporaire de travail « ITT » (sur la base moyenne d'un salaire de cat. C) pour tous les agents qui vont souscrire au nouveau contrat.

**En l'absence d'une augmentation de la participation employeur, de la non prise en charge du jour de carence et du niveau trop bas de protection dans le contrat de base, la CFDT ne peut pas être favorable sur ce dossier malgré des améliorations par rapport au contrat en cours.**

**Vote** : Administration : 8 voix Pour

Organisations syndicales : 12 voix Pour (CFTC, CGC, FO, UNSA/UNICAT, CGT, SUD)  
2 voix abstention (**CFDT**)

### RESTAURANT MÉTROPOLITAIN :

La **CFDT** note que le restaurant administratif saisi l'opportunité de la dématérialisation comptable (obligation légale) pour réorganiser partiellement son fonctionnement et son organigramme.

Les enjeux de ce dossier, outre l'amélioration des conditions de travail des agents et de réduction du coût environnemental, indique « maintenir le niveau de satisfaction des bénéficiaires ». La **CFDT** reconnaît la qualité du service, des repas et du faible coût de revient pour les agents.

Sur les conditions de travail des agents du restaurant, des améliorations sont encore attendues.

Sur la période de travaux annoncée (15 jours de fermeture) la **CFDT** dénonce l'organisation mise en place pour les agents du restaurant qui ne seraient pas en congé. Les agents ont dû trouver eux-mêmes leur lieu d'immersion. Pour la **CFDT** c'est de la responsabilité de l'employeur d'organiser ce type de temps de travail.

**En l'absence d'une garantie sur l'amélioration des conditions de travail et sur l'absence d'accompagnement des agents, la CFDT ne peut pas être favorable.**

**Vote** : Administration : 8 voix Pour

Organisations syndicales : 12 voix Pour (CFTC, CGC, FO, UNSA/UNICAT, CGT, SUD)  
2 voix abstention (**CFDT**)

## REFONTE DU PROCESSUS PAIE CARRIÈRE :

La **CFDT** confirme que cette réorganisation correspond aux demandes des organisations syndicales en termes d'homogénéisation des fonctionnements Ressources Humaines (RH) et de la recherche d'un meilleur service rendu aux agents.

**La CFDT apprécie que la fonction gestionnaire soit enfin reconnue comme une catégorie B.**

Sur la méthode concernant la réorganisation, bien que les agents aient été informés (mais sans doute pas « consultés »), on ne peut que constater que comme dans toutes modifications, qu'une inquiétude demeure pour les agents confrontés aux changements à venir.

Sur l'aspect financier pour les agents, la **CFDT aurait souhaité que les agents « faisant fonction » de catégorie C puissent bénéficier du Régime Indemnitaire de la catégorie B.** En effet, la reconnaissance financière serait ainsi plus importante. L'écart entre B et C serait toujours maintenu du fait du salaire et du déroulement de carrière.

**La CFDT regrette une nième réorganisation à effectif constant**, ainsi qu'un sous calibrage de l'équipe mobile au vu de ces nombreuses missions.

Sur l'accompagnement des agents dans leur évolution de carrière, la **CFDT sera vigilante à ce que les engagements pris soient bien respectés.** Les points de bilan prévus pour chaque palier devraient être l'outil adapté pour ce suivi.

La **CFDT** a bien pris note que l'administration s'engage à travailler avec les Organisations Syndicales à partir de la rentrée **sur un règlement identique des « faisant- fonction » qui existent dans la collectivité dans toutes les délégations.**

**Vote** : Administration : 10 voix Pour

Organisations syndicales : 3 voix Abstention (**CFDT**, FO)  
11 voix Contre (UNSA/UNICAT, CGT, SUD, CFTC, CGC,)

## DUCV RH: ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION :

La **CFDT** est favorable à cette évolution mais encore une fois regrette que les moyens humains indispensables n'y soient pas consacrés. Cette réorganisation ne peut être réalisée sans mettre en adéquation le nombre d'agents nécessaire, et encore moins avec la suppression de 6 postes.

La **CFDT** appelle la Métropole à une grande vigilance et à un accompagnement au plus près des agents inquiets de cette évolution.

**Toutefois, la CFDT ne votera pas contre ce dossier car il va dans le sens d'une harmonisation du fonctionnement de toutes les délégations de la Métropole.**

**Vote** : Administration : 9 voix Pour

Organisations syndicales : 2 voix Abstention (**CFDT**)  
12 voix Contre (UNSA/UNICAT, CGT, SUD CFTC, CGC, FO)

Prochain CT : mardi 2 juillet 2019